

Convocation du 05 octobre 2023

- Délibération coupe de bois 2024
- Délibération modification du règlement intérieur du cimetière
- 2^{ème} tranche de travaux salle des fêtes
- Affouage
- Etude devis
- Informations et questions diverses

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2023 à 20 h 30

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, THEVENOT Sébastien, MOINE Alexandre, PALANGHI Mathilde, LAPLACE Jean-Louis.

Laurent MILLOT a donné procuration à Bruno PESENTI

Absents excusés : HENRY D., CHAFFANGE E., BARATA V.

Absents : PINTO A., GARDIEN D.

Approbation du Procès-verbal du 05 septembre 2023

Nomination secrétaire de séance : Sébastien THEVENOT

COUPE DE BOIS 2024 :

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2024 non réglées des parcelles 5 af, 14 af et des chablis et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE :

Suite à la demande de la sous-Préfecture, le règlement et les tarifs des concessions du cimetière ont été modifiés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la nouvelle version du projet de règlement pour le cimetière de PARCEY et en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du cimetière communal de PARCEY, tel que modifié
- Fixe ainsi le tarif des concessions, compter du 1^{ER} novembre 2023 :
 - Concession funéraire traditionnelle 1 à 2 places :
 - 150 € pour les 15 premières années
 - 150 € pour chaque renouvellement d'une durée de 15 ans
 - Concession funéraire en colombarium :
 - 950 € pour les 15 premières années
 - 150 € pour chaque renouvellement d'une durée de 15 ans
 - Concession funéraire en Caverne :
 - 150 € concession libre pour 15 ans,
 - 150 € pour chaque renouvellement d'une durée de 15 ans
 - 950 € concession avec vente d'un aménagement réalisé par la commune pour 15 ans
 - 150 € pour chaque renouvellement d'une durée de 15 ans.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2023/20 du 13 juin 2023.

2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX SALLE DES FÊTES :

M. Olivier DAMY présente les devis relatifs à la 2^{ème} tranche des travaux de la salle des fêtes qui débiteront le 23 octobre prochain :

- Location d'un échafaudage pour 3 jours : 215.64 €. Un deuxième échafaudage sera nécessaire.

- Peinture : 422.24 €
 - Sablage radiateur : 450 €
 - Rideaux : 184.00 €
 - Laine de verre à prévoir
 - Suppression pilier : Devis retenu : SAS DAMIN : 10 568.40 €
- Les dalles du plafond seront posées par des bénévoles.

AFFOUAGE :

Le Conseil municipal :

- Destine le produit des coupes (perches, brins et petites futaies et houppiers) parcelles 12r, 13 af, 16af, 17af d'une superficie cumulée de 11.63 ha à l'affouage sur pied et fixe le montant de la taxe d'affouage à 40 € par lot.
- Désigne comme garants : Mrs Benoit VIELLARD, Frédéric PERCHAT et Claude MOREY

ÉTUDE DEVIS :

- Sécurisation routière : La commission voirie a décidé de modifier le projet initial de sécurisation devant l'école. De nouveaux devis sont attendus.
- Mise aux normes électricité dans divers bâtiments : En attente d'un deuxième devis
- Remplacement chauffe-eau et divers travaux plomberie dans logement communal : En attente de vérification de l'ancienneté du chauffe-eau actuel qui pourrait être détartré.
- Un devis pour changement de deux volets dans un logement a été demandé.

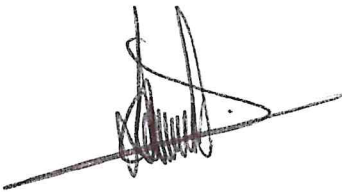

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal accepte l'indemnisation de GROUPAMA d'un montant de 3 203.10 € pour le vol des hérons au rond-point.
- Repas 11 novembre : Pour les personnes de 71 ans et plus : Repas à la salle des fêtes préparés par le restaurant Les Jardins Fleuris. Livraison des repas préparés par le restaurant Le Parcey le 16 décembre pour les personnes choisissant cette option.
- MME le Maire souligne le succès du Marathon du 8 octobre dernier.
- Une réflexion est engagée pour la vente d'un terrain communal constructible.
- Une réunion de la commission sécurité sera programmée prochainement.

Marché de Noël à la salle des fêtes le dimanche 17 décembre de 10 h 00 à 18 h 00.

Séance levée à 23 h 40

Le Maire,
Céline LABOUROT

Le Secrétaire,
Sébastien THEVENOT

